

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

Procès-verbal n° 05 / 2010

Séance du jeudi 9 décembre 2010 à 18 h 00

Salle du Conseil communal – Maison Hugonin – La Tour-de-Peilz

Président : M. Pascal Nicollier
Secrétaire : Mme Anne-Claude Pelet
Présent(e)s : 33 conseillères et conseillers
16 suppléantes et suppléants

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal N° 04/10 du 28 octobre 2010
4. Assermentation de conseillers et conseillers suppléants
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Correspondance
8. Motions, postulats et interpellations déposés
9. Dépôts :
 - 9.1. du préavis relatif à la modification des statuts du SIGE (Préavis 2010/07 présidence : Montreux)
 - 9.2. du préavis relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens (Préavis 2010/08 présidence : Amonts)
10. Adoptions :
 - 10.1 du préavis relatif au budget 2011 du SIGE (Préavis 2010/05 présidence : commission des finances)
 - 10.2 du préavis relatif à la transformation du bâtiment de l'Aviron (Préavis 2010/06 présidence : Vevey)
11. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 18 h 05. Il salue les membres présents et excuse MM. Neukomm et Delaporte.

1. Appel

L'appel démontre que le quorum est atteint et que toutes les communes sont représentées. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Au chiffre 9, point 1, le libellé correct est : préavis relatif à la réorganisation du Conseil intercommunal et du Comité de direction du SIGE

L'ordre du jour est approuvé. Il sera suivi tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal No 03/10 du 24 juin 2010

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2010 est adopté à a majorité (1 abstention), avec remerciements à son auteur.

4. Assermentation de conseillers et conseillers suppléants

M. Stéphane Baudin (Vevey) est assermenté, en remplacement de M. Olivier Pilloud.

5. Communications du Bureau

Pas de communication.

6. Communications du Comité de direction

Situation du chantier des Gonelles

Comme nous vous l'avons annoncé, le Comité de direction souhaite pouvoir vous informer quant à l'avancement du projet de réfection de la station de pompage et de traitement de l'eau des Gonelles.

Si la mise en service d'une grande partie de la chaîne de traitement est désormais terminée, la mise en service de la chaîne de traitement complète est prévue pour le 31 janvier 2011. La fin des travaux sont projetés pour avril 2011.

D'un point de vue financier, la situation se présente comme suit, au 7 décembre 2010 :

▪ Crédit accordé par votre Conseil :	CHF	21'240'000.00
▪ Total des commandes passées :	CHF	15'634'988.25
▪ Total des factures payées :	CHF	13'522'935.88
▪ Montant pouvant encore être engagé :	CHF	5'605'011.75

On notera que les bons résultats financiers sont dus aux négociations anticipées lors de l'acquisition de certains équipements ainsi qu'une baisse des prix significative pour les postes relatifs au génie civil.

7. Correspondance

Pas de correspondance.

8. Motions, interpellations et postulats déposés

Pas de motions, interpellations et postulats.

9. Dépôts :

9.1 du préavis relatif à la modification des statuts du SIGE (Préavis 2010/07 présidence : Montreux)

La parole n'est pas demandée. Le préavis est renvoyé à l'examen de la commission ad hoc (Montreux: MM. Christian Bécherraz, président, et Franco Meichtry; Vevey: MM. Serge Ansermet et Clément Tolusso ; La Tour-de-Peilz: M. Jean-Pierre Grin ; Amonts: Mme Sonia Thélin et M. Jean-Pierre Maillard).

9.2. du préavis relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens (Préavis 2010/08 présidence : Amonts)

La parole n'est pas demandée. Le préavis est renvoyé à l'examen de la commission ad hoc (Amonts : MM. Alain Jaquet, président, et Peter Bugman; Vevey : MM. Serge Doriot et Jean-Jacques Burgi.; La Tour-de-Peilz : M. Patrice Wenger ; Montreux : MM. Yves Cornaro et Christian Allenbach.). La date fixée pour la commission d'étude du préavis est le 17 janvier à 18 h à Vevey.

10. Adoptions :

10.1 du préavis relatif au budget 2011 du SIGE (Préavis 2010/05 présidence : commission des finances)

M. Raoul Baud : A la suite de la lecture du rapport de la commission des finances concernant le préavis sur le budget 2011, Le Comité de direction souhaite corriger quelques « erreurs ou coquilles » relevées dans le rapport de la commission des finances relatif au préavis sur le budget 2011.

Concernant l'évolution du personnel, la commission relève une augmentation de 8 ETP (*nombre d'équivalents temps plein*) dans le secteur de l'eau, ce qui lui semble exagéré. Le secteur de l'eau, à savoir la distribution, voit en fait le nombre de postes se réduire de 1.6 ETP, ce que le tableau 7 en page 12/33 du préavis annonce clairement sous « distribution ». Les 8 ETP mentionnés font en fait référence à l'ensemble du service, y compris l'assainissement et l'administration, mais sans prendre en considération la diminution de pratiquement 4 postes (3,92

exactement) aux abattoirs. En réalité le nombre total de postes pour l'ensemble du SIGE n'augmentera que de 4,51 ETP, pour s'élever à 101,41 comme le tableau 7 le mentionne en page 12/33 du préavis.

En page 11/33 du préavis vous lirez aussi que le nombre d'équivalents temps plein (ETP) évoluera en 2011, ceci en fonction de quelques chevauchements temporels, nécessités par le départ à la retraite de collaborateurs clefs. Il est normal et favorable que le futur retraité puisse en quelques semaines transmettre à son successeur son savoir-faire acquis tout au long de ses dernières années.

En haut de la page 3 du rapport de la commission, il est fait mention des travaux de renouvellement non effectués et (amortis), ainsi que d'une « nouvelle pratique » conduisant à perdre de la visibilité par rapport aux dépenses. Le Comité de direction précise que la pratique n'a pas changé et qu'il y a une confusion puisque les travaux de renouvellement non effectués ne sont pas amortis. De plus, depuis trois exercices, le Comité de direction vous soumet pour approbation toutes les attributions aux fonds de réserve lors de l'établissement des comptes annuels, et ceci de manière détaillée.

Le Comité de direction vous propose en outre de refuser l'amendement de la commission des finances conduisant à réduire de CHF 55'000.00 à CHF 15'000.00 le poste 111.3109 relatif à la valorisation du patrimoine historique. Ce compte est la contrepartie d'un fonds de réserve dont votre Conseil a accepté la dotation lors du préavis relatif aux comptes et au rapport de gestion 2009. La réduction de ce poste au budget 2011 semble donc contradictoire par rapport à la décision prise par votre Conseil il y a quelques mois seulement, lors de l'approbation des comptes 2009. Ce montant de CHF 40'000.00 est prévu pour la réalisation d'un ouvrage concernant le chantier des Gonelles. Le concept et la rédaction sont clairement l'affaire du SIGE et non des différents fournisseurs et constructeurs de la nouvelle installation des Gonelles. Ces derniers, par contre, commanderont et paieront eux-mêmes les tirages qu'ils désirent acquérir.

Enfin, concernant l'abattoir de Clarens, il faut savoir que le SIGE a demandé l'avis sur le plan juridique du SECRI, le service des communes et des relations institutionnelles. Ce dernier considère que l'achat de bétail (porcs uniquement) n'est pas incompatible avec la tâche de l'abattoir et de fait n'est pas illicite. Pour sa part, le Comité de direction tient à préciser que cet achat ne profite pas uniquement à un client, mais à une large palette de bouchers. Le risque financier est quant à lui non pas de CHF 200'000.00 à CHF 300'000.00, mais de l'ordre de CHF 30'000.- par semaine. Dans la mesure où le bétail est refacturé avec une marge raisonnable, on ne peut pas considérer que le SIGE fait office de « banque » pour certains clients.

M. Jean-Jacques Burgi: la Maison Suter a-t-elle posé la condition que nous fassions la banque ? Quand vous dites CHF 30'000.00, il a été dit en commission qu'elle paie à 1 mois, voire 60 jours.

M. Raoul Baud informe donner une réponse écrite à la prochaine séance. Ce n'est pas une condition que la maison Suter a demandé. Il est intéressant de savoir que l'effectif a été réduit et que nous avons dû refuser de la clientèle.

M. Christian Bécherraz : depuis quand achetez-vous du porc ? Comment cette décision a-t-elle été prise ?

M. Marcel Martin : au vu des questions, une réponse circonstanciée sera donnée par écrit. Le risque pour le SIGE est très limité. Le Directeur a fait une recherche sur l'entreprise en question, il n'y a rien de négatif, bien au contraire.

M. Peter Bugmann : les abattoirs ont été séparés ; d'un côté nous baissons de 4 ETP, au niveau total nous montons de 4 ETP, ce qui fait une augmentation de 8 EPT. Il y a une petite différence. Au niveau des travaux de renouvellement, nous avons été informés que dans le futur les travaux non effectués sont attribués à la réserve. La situation est simple, si nous prévoyons d'investir CHF 100'000.00, nous exécutons CHF 80'000.00 et mettons CHF 20'000.00 dans les réserves, qui sont amortis dans pertes et profit. Lorsque les réserves sont réactivées, nous avons perdu la main car nous n'avons pas de détail. Sur la pratique bancaire, le calcul est simple, il y a une dépense de CHF 1'600'000.00 par année pour l'achat de bétail, si le délai de paiement que Suter a avec le SIGE est de 2 à 3 mois, nous arrivons facilement à CHF 200'000.00 ou CHF 300'000.00 qui sont dépensés, cela dépend à quel moment le fournisseur est payé. Mais ce délai n'est certainement pas de 2 à 3 mois.

M. Franco Meichtry : souhaite un développement clair de tout le cheminement de cette viande de porc.

M. Raoul Baud : si vous soulevez le fait qu'il y a 1,6 million d'achats, il y a facturation à des tiers pour 3,2 millions.

Rapport de la commission des finances

M. Erwin Weiss : concernant le chapitre B, l'amortissement du CCSPA est mentionné, c'est-à-dire le four qui a une valeur 0, qui n'a jamais fonctionné. De l'autre côté, il est dit que nous voulons amortir ces 5 millions, cela fait 25 ans d'amortissement pour quelque chose qui a une valeur 0. Légalement peut-on amortir quelque chose qui a une valeur 0 ? Cela va même coûter de l'argent pour le démolir.

M. Raoul Baud : le CCSPA est imposé par le canton aux communes. Le four a été conçu maladroitement et nous nous sommes rendu compte que son exploitation coûtait plus cher que d'évacuer la viande pour l'incinérer. Il n'est donc pas utilisé mais il pourrait fonctionner demain s'il le fallait. Il a déjà fonctionné. Mais financièrement cela n'est pas intéressant.

(Hors procès-verbal, **M. Christophe Higy** indique que le four fonctionnait bien pour autant que ce soit à pleine capacité. Il ne faut pas confondre le fonctionnement avec l'épisode de la construction. Le four actuel dispose de son logiciel et est fonctionnel. Il pourrait donc être remis en fonction cas échéant.)

M. Erwin Weiss n'est pas d'accord, il a été informé qu'il ne fonctionnait pas.

M. Olivier Mark : notre collègue a raison, la valeur est la valeur de rendement et en aucun la valeur intrinsèque.

M. Peter Bugmann : du point de vue comptable, c'est une entorse à un principe de base, c'est-à-dire le bilan doit refléter la santé de l'entreprise. Il devrait y avoir une valeur pour montrer à un financier où sont les actifs. Si les actifs ne valent rien, c'est une tricherie au niveau du bilan. Maintenant, nous pouvons aussi dire que le reste de l'abattoir qui a été amorti plus que les normes et qui fonctionne est sous-évalué. Donc nous n'avons pas sous-évalué la valeur de l'abattoir.

L'amendement est maintenu.

Amendement

M. Olivier Murset : M. Baud a donné les détails de ce livre, en tant que membre de la commission des Gonelles, il trouve très intéressant d'avoir une trace de ce qui a été accompli sur ce gros projet. Ce livre intéresse. Le budget n'a pas bougé, c'est un bon budget, la commission des finances n'a rien trouvé à redire sauf sur ce point de détail de CHF 40'000.00, qui est une goutte d'eau. Il votera le budget tel quel.

M. Jean-Marc Emery : ce livre n'est pas destiné aux entreprises, mais sera gardé. La Cogest a pu visiter cet ouvrage non terminé et il invite tout le monde à y aller. Il propose de ne pas voter cet amendement.

M. Patrice Wenger : il est important de garder une trace interne et à l'usage des entreprises ayant œuvré. Rien n'empêche le Comité de direction de vendre cet ouvrage pour rentrer dans ses frais. La Tour-de-Peilz rejettera cet amendement.

M. Marcel Martin : le SIGE se trouve à une époque charnière qui mérite d'être inscrite dans l'histoire, nous nous rendons compte que l'eau gravitaire ne suffit plus pour le réseau et le meilleur moyen de l'inscrire dans l'histoire, c'est de l'écrire.

M. Alain Gonthier : ce chiffre a sûrement été calculé sur le nombre de pages, d'exemplaires, etc. Si c'est un livre de 200 pages à 1000 exemplaires, c'est plus raisonnable.

M. Laurent Ballif : les CHF 40'000.00 sont une dépense nécessaire pour pouvoir faire l'ouvrage. Cela ne signifie pas que c'est le montant net que va coûter l'ouvrage. C'est le montant mis en jeu pour le faire.

Vote sur l'amendement:

L'amendement est refusé à la majorité (8 pour, 1 abstention).

M. Peter Bugmann, président de la commission des finances, lit alors les conclusions du rapport:

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

Vu le préavis no 2010/05 relatif au budget 2011 du SIGE

Vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.

DECIDE

D'adopter le budget d'exploitation du SIGE pour l'année 2011.

Le préavis 2010/05 est accepté à la majorité (1 non et 6 abstentions).

10.2 du préavis relatif à la transformation du bâtiment de l'Aviron (Préavis 2010/06 présidence : Vevey)

M. Jean-Jacques Burgi, président de la commission chargée d'étudier cet objet, lit alors les conclusions du rapport:

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

Vu le préavis no 2010/06 relatif à la transformation du bâtiment de l'Aviron

Vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.

DECIDE

1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux relatifs à la transformation du bâtiment de l'Aviron ;
2. d'allouer à cet effet au Comité de direction un crédit de TTC CHF 13'610'000.00 dont TTC CHF 12'146'650.00 seront financés par le SIGE. La différence étant financée par des participations directes des occupants ;
3. de financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante et de l'emprunt, l'amortissement se faisant sur une période de 20 ans ;
4. de négocier les nouveaux contrats de baux pour des durées de 20 ans en garantissant un rendement de 4% au minimum par les fonds propres du SIGE.

Le préavis 2010/06 est accepté à la majorité (1 abstention).

10. **Divers et propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 18 h 50.

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

Le Président :

La Secrétaire :

Pascal NICOLLIER

Anne-Claude PELET